



Ville de Leforest

Arrêté portant désignation du Président et des membres représentant la collectivité au comité social territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,
 Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,
 Vu la Délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2022, portant création d'un CST commun Ville-CCAS,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 3 titulaires et 3 suppléants, et le maintien du paritarisme,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

| REPRESENTANTS TITULAIRES | REPRESENTANTS SUPPLEANTS |
|---------------------------|-------------------------------|
| Monsieur Christian MUSIAL | Monsieur Nicolas WOJTKOWIAK |
| Madame Françoise MORELLE | Madame Maryline PRZYBYSZEWSKI |
| Monsieur Daniel GOUBEL | Monsieur Freddy RAWINSKI |

ARTICLE 2 : La Secrétaire reste inchangée.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Leforest, le 24 février 2023
 Le Maire,

Christian MU



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le TA de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr

